

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VIOLAY  
Séance du 30 mai 2023**

L'an deux mil vingt-trois et le trente mai à 20 heures, les membres composant le Conseil Municipal de VIOLAY, dûment convoqués par le maire dans les délais légaux, le 25 mai 2023, se sont réunis en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame CHAVEROT Véronique, Maire.

L'avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la Mairie

- ✓ Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
- ✓ Nombre de conseillers municipaux présents : 14
- ✓ Nombre de conseillers municipaux votants : 15

Présents :

CHAVEROT Véronique  
PALAIS Jean-Claude  
ESCOFET Danièle  
POIRON Jean-Pierre  
COLLON Colette  
DENIS Chantal  
CHAVEROT Gilbert  
GIROUD Marc

SERRAILLE Joëlle  
PERRIER Guy  
LANGE Audrey  
BISSAY David  
LAURENT Michel  
BLANCHARD Valérianne

Excusée : MESSAOUDY-PERRET Merryll

Secrétaire de séance : BLANCHARD Valérianne

**OBJET : RESTAURATION DE L'ECOLE :  
TRAVAUX D'ISOLATION DES MURS EXTERIEURS  
DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT (2023.04.04)**

Madame le Maire présente au conseil municipal le projet **DE TRAVAUX D'ISOLATION DES MURS EXTERIEURS DE L'ECOLE PUBLIQUE** dont l'opération globale s'élève à la somme de **191 626 € HT**.

Elle explique que l'isolation thermique des murs par l'extérieur permet de réaliser d'importantes économies d'énergie.

Elle présente à l'assemblée la décomposition de ces travaux qui seront réalisés en deux tranches :

**En juillet 2024 :**

- Isolation extérieure façade nord.....	64 645. € HT
- Zinguerie.....	12 828. € HT
- Fenêtres.....	16 006. € HT
- Stores.....	3 414. € HT

**En juillet 2025 :**

- Isolation extérieure façade sud..... 60 576. € HT
- Ravalement de façade..... 30 502. € HT
- Doublage isolant et bandeaux aluminium..... 3 655. € HT

Madame le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur ce projet et ajoute qu'une demande de subvention au titre du Fonds Vert pourrait être sollicitée auprès de l'Etat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

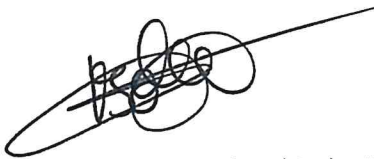
- **APPROUVE** le projet d'isolation des murs extérieurs de l'école publique dont les travaux sont estimés à la somme de **191 626 € HT** ;
- **SOLLICITE** une subvention au titre du Fonds Vert auprès de l'Etat ;
- **DIT** que les crédits seront inscrits aux budgets primitifs 2024 et 2025 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer toutes les pièces relatives à ce projet.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET ANS SUSDITS.

A VIOLAY, le 8 juin 2023,

La secrétaire de séance,  
Valérienne BLANCHARD,

Le Maire,  
Véronique CHAVEROT.


Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203341-20230530-202304004-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/06/2023

Affichage : 12/06/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Conformément aux dispositions de l'article L. 2131-1 du Code Général des collectivités territoriales, la date de publication sur le site internet de la commune attestée est le **13.06.2023**

Madame le Maire

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de LYON situé au 184 rue Dugesclin, 69433 LYON Cédex 03, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).